



**FIERASCEPTRE**

**Rapport de gestion  
Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010**

Le présent rapport de gestion, qui est daté du 7 février 2011, renferme une analyse de la situation financière et des résultats d'exploitation de Fiera Sceptre Inc. (« la Société », « Fiera Sceptre » ou « nous ») pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010. Ce rapport de gestion devrait être lu en parallèle avec les états financiers intermédiaires consolidés non vérifiés et les notes complémentaires au 31 décembre 2010 et pour le trimestre terminé à cette date.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Fiera Sceptre et de ses filiales en propriété exclusive, Fiera Sceptre Funds Inc. (« FSFI ») et Sceptre Fund Management Inc. (« SFMI »). Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés à la consolidation. Les états financiers consolidés comprennent également la participation de 35,35 % (41,18 % au premier trimestre de 2010) que nous détenons dans la coentreprise Fiera Axium Infrastructure Inc. (« Fiera Axium »), qui est comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Les montants présentés sont libellés en dollars canadiens et ils ont été déterminés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et sont basés sur la meilleure information dont dispose la direction et sur son jugement.

## DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

---

De par leur nature, les déclarations prospectives comportent de nombreuses hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents, tant généraux que spécifiques, ainsi que le risque que les prédictions et autres déclarations prospectives se révèlent inexactes. La Société conseille aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations étant donné que les résultats réels pourraient différer sensiblement des estimations et intentions exprimées dans ces déclarations prospectives, en raison d'un certain nombre de facteurs importants dont plusieurs sont indépendants de sa volonté. Ces facteurs sont notamment la conjoncture économique et financière au Canada et dans le monde; les variations des taux d'intérêt et des cours du change; les liquidités; une volatilité importante et les interruptions des marchés; le défaut de tiers de respecter leurs obligations envers nous et envers les sociétés membres de notre groupe; l'incidence des changements apportés à la politique monétaire; les modifications apportées aux lois et à la réglementation au Canada et ailleurs, notamment les changements apportés aux lois fiscales; le risque opérationnel et le risque de réputation; le risque que les modèles de gestion du risque de Fiera Sceptre ne tiennent pas compte de tous les facteurs pertinents; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information que Fiera Sceptre reçoit; la capacité de Fiera Sceptre à mener à terme ses acquisitions et ses autres stratégies de croissance et à intégrer les établissements acquis; les modifications des conventions et des méthodes comptables dont la Société se sert pour présenter sa situation financière et ses résultats d'exploitation, y compris les incertitudes entourant les principales hypothèses et estimations comptables. Ces facteurs, et d'autres encore, peuvent faire en sorte que la performance réelle de Fiera Sceptre soit, dans une mesure importante, différente de celle envisagée par les déclarations prospectives.

## BASE DE COMPARAISON

---

Le 1<sup>er</sup> septembre 2010, Fiera Sceptre Inc. a annoncé la mise à exécution du plan d'arrangement statutaire annoncé précédemment, en vertu duquel les activités de Sceptre Investment Counsel Limited (« Sceptre ») et de Fiera Capital Inc. (« Fiera Capital ») ont été regroupées afin de former un important gestionnaire de portefeuille indépendant coté en Bourse. Aux fins de la comptabilisation, Fiera Capital était considérée comme l'acquéreur dans le cadre du regroupement de Fiera Capital et de Sceptre. Ainsi, l'information financière actuelle et future sera fondée sur les données historiques de Fiera Capital jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2010 inclusivement et sur les résultats des périodes suivant la date de fusion du 1<sup>er</sup> septembre. Les chiffres comparatifs de 2009 sont tirés des résultats de l'exercice précédent de Fiera Capital, l'acquéreur.

Fiera Sceptre conservera les mêmes dates de clôture des trimestres et des exercices de Fiera Capital pour l'entité regroupée. Les périodes de préparation de rapports trimestriels se termineront à la fin des mois de décembre, de mars et de juin et l'exercice se terminera le 30 septembre.

## VUE D'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

---

Fiera Sceptre est une société de gestion de placements indépendante de plein exercice offrant des produits multiples et des services-conseils et services connexes. Fiera Sceptre offre aux investisseurs institutionnels, aux clients de patrimoine privé et aux investisseurs individuels diverses solutions de placements par l'application de stratégies de placement diversifiées. En plus de gérer les comptes de ses clients sur une base individuelle (les « Comptes gérés »), Fiera Sceptre a recours à plus de 40 Fonds en gestion commune pour gérer les classes d'actifs spécialisés et pour combiner les actifs de divers clients afin d'assurer l'efficacité des placements (les « Fonds en gestion commune »). Afin de fournir aux investisseurs individuels un accès à ses services de gestion des placements, Fiera Sceptre est également le promoteur d'une famille de neuf Fonds communs de placement, collectivement les « Fonds communs de placement de Sceptre » (les « Fonds de Sceptre » et, collectivement avec les Fonds en gestion commune, les « Fonds »). Au 1<sup>er</sup> septembre 2010, Fiera Sceptre était le gestionnaire de chaque Fonds.

Les parts des Fonds de Sceptre sont distribuées par l'entremise de Fiera Sceptre Funds Inc. (« FSFI »), la filiale en propriété exclusive de Fiera Sceptre. FSFI est membre de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et elle est inscrite dans la catégorie des courtiers en épargne collective en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Saskatchewan, en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick. Il y a environ 19 000 porteurs de parts des Fonds de Sceptre.

Fiera Sceptre est inscrite dans les catégories des courtiers sur le marché indépendant et des gestionnaires de portefeuille dans toutes les provinces et dans tous les territoires du Canada, ainsi que dans la catégorie des conseillers en placements auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. La Société est aussi inscrite dans la catégorie des gestionnaires de fonds d'investissement en Ontario et au Québec. Par ailleurs, étant donné que Fiera Sceptre gère des portefeuilles d'instruments dérivés, elle est inscrite dans la catégorie des gestionnaires d'opérations sur marchandises en vertu de la *Loi sur la vente à terme sur marchandises* de l'Ontario, ainsi que dans la catégorie des gestionnaires de portefeuille en dérivés en vertu de la *Loi sur les instruments dérivés* du Québec.

Le modèle de gestion de Fiera Sceptre se base avant tout sur la prestation à ses clients de services de gestion des placements axés sur l'excellence. Mis à part ses porteurs de parts de fonds communs de placement, la Société gère environ 1 000 comptes destinés principalement à des clients de patrimoine privé, à des investisseurs institutionnels et à des partenaires du secteur de la distribution aux investisseurs individuels. L'effectif de Fiera Sceptre compte environ 150 employés.

La plupart des produits d'exploitation de Fiera Sceptre proviennent des honoraires de gestion de base tirés de la gestion de ses Fonds et de ses Comptes gérés, ainsi que des honoraires liés au rendement. Les produits d'exploitation qui proviennent des honoraires de gestion de base sont calculés en fonction des actifs sous gestion. Les honoraires liés au rendement sont calculés pour chaque Fonds et chaque Compte géré applicable et représentent un pourcentage de l'excédent du rendement du Fonds ou du Compte géré sur celui de l'indice de référence pertinent. Au 31 décembre 2010, moins de 1,5 % des actifs sous gestion de Fiera avaient donné lieu à des honoraires liés au rendement, ce qui assure des rentrées stables.

## FAITS SAILLANTS DU TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

---

Le trimestre terminé le 31 décembre 2010 a été caractérisé par les activités d'intégration qui ont suivi la fusion avec Sceptre Investment Counsel avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Les faits saillants du trimestre terminé le 31 décembre 2010 sont les suivants :

- Au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2010, le total des actifs sous gestion a diminué de 1,5 milliard de dollars, soit 4,8 %, pour s'établir à 29,3 milliards de dollars, comparativement à 30,8 milliards de dollars au 30 septembre 2010. La diminution est principalement attribuable à la décision d'un client de rapatrier un mandat de répartition tactique représentant des actifs de 2,3 milliards de dollars et des produits d'exploitation annuels correspondants d'environ 325 000 \$, ce qui représente environ 0,5 % des produits d'exploitation de base. La gestion des autres actifs de ce client important est toujours effectuée par la Société. Cette diminution a été contrebalancée par l'appréciation de la valeur de marché de 796,1 millions de dollars. Les actifs sous gestion ont augmenté de 7,6 milliards de dollars, soit 34,7 %, par rapport à leur total de 21,7 milliards de dollars au 31 décembre 2009. Cette hausse est attribuable à l'effet combiné des actifs sous gestion de 7,3 milliards de dollars de Sceptre et des efforts de vente et de l'appréciation de la valeur de marché, qui se sont traduits par des actifs sous gestion supplémentaires de 2,6 milliards de dollars. Cette hausse a été contrebalancée par la décision d'un client de rapatrier un mandat représentant des actifs sous gestion de 2,3 milliards de dollars.
- Les produits d'exploitation se sont établis à 18,8 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010, en hausse de 106,7 %, ou 9,7 millions de dollars, par rapport à 9,1 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'augmentation découle principalement de l'ajout des actifs de Sceptre, qui ont occasionné une hausse de 7,56 millions de dollars des produits d'exploitation pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010, de la hausse combinée des actifs sous gestion et de l'appréciation de la valeur de marché, qui ont compté pour 1,0 million de dollars en produits d'exploitation supplémentaires, de produits d'exploitation de 724 000 \$ au titre des honoraires liés au rendement, ainsi que d'un apport aux produits d'exploitation de 234 500 \$ provenant de la participation de 35,35 % dans la coentreprise Fiera Axium. Enfin, pour le trimestre terminé le 31 décembre 2009, les produits d'exploitation comprenaient un escompte accordé à un actionnaire s'élevant à 132 000 \$ (nul pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010).
- Les frais d'exploitation se sont élevés à 12,0 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010, comparativement à 7,4 millions de dollars pour le trimestre correspondant de 2009, ce qui correspond à une hausse de 4,6 millions de dollars. La hausse est attribuable à l'augmentation globale des frais de vente, généraux et d'administration de 4,0 millions de dollars, qui comprenait la hausse de 2,6 millions de dollars au titre de la rémunération, la hausse des frais de référence de 422 000 \$, la hausse des autres charges de 765 000 \$, ainsi que la hausse de la charge liée à la rémunération à base d'actions de 175 000 \$. Enfin, compte tenu de la hausse des actifs sous gestion, les honoraires des gestionnaires externes ont augmenté de 651 000 \$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010.
- Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement ajusté (le « BAIIA ajusté », une mesure du rendement non définie par les PCGR) s'est établi à 5,3 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010, ce qui correspond à une hausse de 4,3 millions de dollars par rapport au BAIIA ajusté de 1,0 million de dollars pour le trimestre correspondant de 2009. (Le BAIIA ajusté supprime l'incidence des honoraires liés au rendement sur le BAIIA.)
- Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010, la Société a comptabilisé un bénéfice net de 2,9 millions de dollars, ou 0,08 \$ l'action (de base et après dilution). Les frais de restructuration et d'autres charges non récurrentes de 1,39 million de dollars (973 000 \$ déduction faite des impôts) ont eu une incidence totale de 0,02 \$ l'action (de base et après dilution) sur le bénéfice net. En excluant ces charges non récurrentes, le bénéfice net du trimestre se serait élevé à 3,8 millions de dollars, ou 0,10 \$ l'action (de base et après dilution). Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2009, la Société a comptabilisé un bénéfice net de 853 000 \$, ou 0,06 \$ par action (de base et après dilution).

**SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS**

**Tableau 1 – État des résultats et des actifs sous gestion**

	AU 31 DÉCEMBRE 2010	AU 31 DÉCEMBRE 2009
<b>ACTIFS SOUS GESTION</b> (en millions de dollars)	<b>29 268</b>	<b>21 724</b>
<b>DONNÉES TIRÉES DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS</b> (en milliers de dollars)		
	TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010	TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009
Produits d'exploitation		
Honoraires de gestion de base	16 915	7 935
Honoraires liés au rendement	1 879	1 155
	<b>18 794</b>	<b>9 090</b>
Frais de vente, généraux et d'administration	11 129	7 138
Gestionnaires externes	900	248
Frais d'exploitation	12 028	7 386
BAIIA*	6 766	1 704
Amortissement des immobilisations	204	135
Amortissement des actifs incorporels	722	315
Frais de restructuration et autres charges	1 391	35
Bénéfice avant impôts	4 449	1 219
Impôts exigibles	1 548	–
Impôts futurs	41	366
	<b>1 589</b>	<b>366</b>
<b>BÉNÉFICE NET</b>	<b>2 860</b>	<b>853</b>
Bénéfice de base par action	0,08	0,06
Bénéfice dilué par action	0,08	0,06
<b>PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES AJUSTÉES</b>		
BAIIA	6 766	1 704
Honoraires liés au rendement	1 879	1 155
Charges découlant des honoraires liés au rendement	399	399
BAIIA ajusté*	<b>5 286</b>	<b>949</b>

\* Le BAIIA et le BAIIA ajusté sont des mesures non définies par les PCGR. Se reporter à la section intitulée « Mesures non définies par les PCGR » à la page 15.

**Tableau 2 – Principales données tirées du bilan**

(en milliers de dollars)	(non vérifiés) 31 décembre 2010	(vérifiés) 30 septembre 2010
Encaisse, encaisse réservée et placements	5 398 \$	8 430 \$
Débiteurs	18 317	15 897
Autres actifs à court terme	447	551
Écart d'acquisition et actifs incorporels	138 453	138 700
Autres actifs à long terme	4 390	3 275
<b>Total de l'actif</b>	<b>167 005</b>	<b>166 853</b>
Autres passifs à court terme	16 663	17 351
Autres passifs à long terme	11 231	11 606
Capitaux propres	139 111	137 896
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>167 005 \$</b>	<b>166 853 \$</b>

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET RENDEMENT GLOBAL**

**Tableau 3 – Actifs sous gestion**

(en millions de dollars)	TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010	TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009
Actifs sous gestion – au début	30 755	21 377
Flux de trésorerie nets	(2 283)	159
Appréciation de la valeur de marché	796	188
<b>Actifs sous gestion – à la fin</b>	<b>29 268</b>	<b>21 724</b>

*Actifs sous gestion*

Au cours du dernier trimestre, le total des actifs sous gestion a diminué de 1,5 milliard de dollars, ou 4,8 %, pour s'établir à 29,3 milliards de dollars. La diminution est attribuable à la décision d'un client de rapatrier un mandat de répartition tactique avec superposition représentant des actifs de 2,3 milliards de dollars et des produits d'exploitation annuels correspondants d'environ 325 000 \$, ce qui représente environ 0,5 % des produits d'exploitation de base. La gestion des autres actifs de ce client important est toujours effectuée par la Société.

En excluant la diminution des actifs sous gestion en raison du rapatriement d'un mandat particulier au cours du dernier trimestre, les flux de trésorerie nets de 46,3 millions de dollars et la plus-value de 796,1 millions de dollars ont été favorables au niveau d'actifs sous gestion au 31 décembre 2010. Le secteur Gestion institutionnelle a enregistré des flux de trésorerie positifs de 104,3 millions de dollars et une plus-value de 345 millions de dollars. Pour le secteur Gestion de patrimoine privé et le secteur des investisseurs individuels, les flux de trésorerie nets ont eu une incidence négative de 25,5 millions de dollars et de 32,5 millions de dollars, respectivement. Ces rachats nets ont été compensés par l'appréciation de la valeur de marché, de 40,8 millions de dollars pour le secteur Gestion de patrimoine privé et de 410,2 millions de dollars pour le secteur des investisseurs individuels.

### *Produits d'exploitation*

Les honoraires de gestion sont basés sur les actifs sous gestion, et les produits d'exploitation de chaque unité fonctionnelle découlent principalement de la valeur de clôture moyenne des actifs sous gestion à la fin de chaque mois ou trimestre civil. L'analyse des produits d'exploitation présentée ci-après concerne la moyenne des actifs de chaque unité d'affaires.

Les produits d'exploitation pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010 se sont établis à 18,8 millions de dollars, en hausse de 106,7 %, ou 9,7 millions de dollars, comparativement à 9,1 millions de dollars à la période correspondante de 2009.

La hausse découle de l'accroissement des actifs sous gestion à la suite de la fusion avec Sceptre, et la plus-value s'est traduite par des produits d'exploitation de 8,6 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010. Ces incidences favorables se sont traduites par les hausses suivantes au titre des produits d'exploitation par unité d'affaires :

Les produits d'exploitation du secteur Gestion institutionnelle ont connu une hausse de 5,3 millions de dollars, ou 113,4 % pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010, s'établissant à 10,0 millions de dollars comparativement à 4,7 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les produits d'exploitation tirés du secteur Gestion de patrimoine privé ont augmenté de 1,1 million de dollars, ou 77,2 %, pour s'établir à 2,5 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010, comparativement à 1,4 million de dollars pour la période correspondante de 2009. Les produits d'exploitation du secteur des investisseurs individuels ont augmenté de 2,2 millions de dollars, ou 112,0 %, pour s'établir à 4,2 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010, comparativement à 2,0 millions de dollars pour le trimestre correspondant de 2009. L'augmentation globale par secteur est attribuable à l'accroissement des actifs sous gestion et à l'appréciation de la valeur de marché, ce qui s'est traduit par une hausse des produits d'exploitation.

Enfin, l'augmentation de 1,1 million de dollars au titre des autres produits d'exploitation est attribuable à la hausse des honoraires liés au rendement de 724 000 \$, ou 62,7 %, pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010, comparativement à 1,1 million de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les produits tirés de la participation de 35,35 % dans la coentreprise Fiera Axiom se sont élevés à 235 000 \$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010, tandis qu'aucun produit d'exploitation n'avait été tiré de la coentreprise au cours du trimestre correspondant de 2009. Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2009, les produits d'exploitation comprenaient un escompte accordé à un actionnaire s'élevant à 132 000 \$ ce montant était de néant pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010.

### *Frais d'exploitation*

Les frais d'exploitation se composent des frais de vente, généraux et d'administration ainsi que des honoraires des gestionnaires externes. Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010, les frais d'exploitation ont totalisé 12,0 millions de dollars, soit une hausse de 4,6 millions de dollars par rapport à des frais d'exploitation de 7,4 millions de dollars pour la période correspondante de 2009. L'augmentation est principalement imputable à la hausse générale de 4,0 millions de dollars des frais de vente, généraux et d'administration, lesquels se sont établis à 11,1 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010, par rapport à 7,1 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 décembre 2009, ainsi qu'à la hausse de 651 400 \$ au titre des honoraires des gestionnaires externes comparativement au trimestre correspondant de 2009.

### ***Frais de vente, généraux et d'administration***

Les frais de vente, généraux et d'administration ont augmenté de 55,9 % pour s'établir à 11,1 millions de dollars au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2010, comparativement à 7,1 millions de dollars pour le trimestre correspondant de 2009. Cette augmentation de 4,0 millions de dollars au titre des frais de vente, généraux et d'administration est principalement imputable à la hausse de 2,6 millions de dollars au titre de la rémunération, à la hausse des frais de référence, qui se sont établis à 422 000 \$ en raison de la hausse des produits d'exploitation, à la hausse de 316 000 \$ au titre des frais d'exploitation et des frais liés à l'informatique, aux hausses générales des autres charges découlant de la fusion qui se sont établies à 509 000 \$, à la hausse de 175 000 \$ au titre des charges de rémunération à base d'actions liées au régime d'options sur actions ainsi qu'à la diminution des charges liées à la coentreprise Fiera Axium de 55 000 \$.

### ***Gestionnaires externes***

Les honoraires des gestionnaires externes se sont accrus, passant de 248 200 \$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2009 à 899 600 \$ pour la période correspondante de 2010, en raison des actifs sous gestion supplémentaires découlant de la fusion avec Sceptre et de l'appréciation de la valeur de marché.

### ***Amortissement***

L'amortissement des immobilisations a augmenté de 69 000 \$, pour s'établir à 204 000 \$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010, comparativement à 135 000 \$ pour la période correspondante de 2009.

L'amortissement des actifs incorporels a augmenté pour s'établir à 722 000 \$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010 (315 000 \$ pour la période correspondante de 2009), en raison de l'amortissement de nouveaux actifs ayant une durée de vie limitée découlant de la fusion avec Sceptre.

### ***Intérêts débiteurs***

Les intérêts débiteurs étaient nuls pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010 (34 000 \$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2009). Il n'y avait pas de dette au 31 décembre 2010, par rapport à une dette de 3,0 millions de dollars pour la période correspondante de 2009.

### ***BAIIA et BAIIA ajusté<sup>1</sup>***

Le BAIIA a augmenté d'un exercice à l'autre de 297 %, ou 5,1 millions de dollars, pour s'établir à 6,8 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010, en raison principalement de la hausse des produits d'exploitation de base de 8,6 millions de dollars, de l'incidence des honoraires liés au rendement additionnels de 724 000 \$ de dollars, de la hausse des produits d'exploitation de la coentreprise Fiera Axium de 235 000 \$, combinée à un escompte non récurrent de 132 000 \$ accordé à un actionnaire en 2009, montants contrebalancés par une hausse des frais d'exploitation de 4,6 millions de dollars.

Le BAIIA ajusté, qui supprime l'incidence des honoraires liés au rendement, s'est établi à 5,3 millions de dollars pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010, en hausse de 4,3 millions de dollars comparativement à 1,0 million de dollars à la période correspondante de 2009. Compte non tenu de l'incidence des honoraires liés au rendement, l'augmentation du BAIIA ajusté tient essentiellement à la hausse des honoraires de gestion de base de 8,6 millions de dollars, à la hausse des produits d'exploitation de la coentreprise Fiera Axium de 235 000 \$, combinée à un escompte non récurrent de 132 000 \$ à l'intention d'un actionnaire en 2009, hausses contrebalancées par une augmentation générale des frais de vente, généraux et d'administration et des honoraires des gestionnaires externes de 4,6 millions de dollars.

**1. Le BAIIA et le BAIIA ajusté sont des mesures non définies par les PCGR. Se reporter à la section intitulée « Mesures non définies par les PCGR » à la page 15.**



### ***Bénéfice net***

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010, la Société a comptabilisé un gain de 2,9 millions de dollars, ou 0,08 cent l'action (de base et après dilution). Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2009, la Société avait comptabilisé un bénéfice de 853 000 \$, ou 0,06 \$ l'action (de base et après dilution). L'augmentation du bénéfice net provient de la hausse des honoraires de gestion de base de 8,6 millions de dollars, de l'incidence des honoraires liés au rendement additionnels de 724 000 \$, de la hausse des produits d'exploitation de la coentreprise Axiom de 235 000 \$ combinée à un escompte non récurrent de 132 000 \$ accordé à un actionnaire en 2009, hausses contrebalancées par une augmentation générale des frais d'exploitation (4,6 millions de dollars), des autres charges (1,8 million de dollars) et de la charge d'impôts (1,2 million de dollars).

La hausse au titre des autres charges découle principalement de l'augmentation de 476 000 \$ de l'amortissement des actifs incorporels et des immobilisations corporelles (926 000 \$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010 et 450 000 \$ pour la période correspondante de 2009), de même que d'une augmentation de 435 000 \$ relativement à des primes spéciales et à des indemnités de départ (470 000 \$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010 et 35 000 \$ pour la période correspondante de 2009) et de coûts d'intégration de 920 000 \$ relativement à la fusion avec Sceptre.

Le bénéfice net a été touché par les frais de restructuration et les autres charges non récurrentes de 1,39 million de dollars (973 000 \$, déduction faite des impôts) qui comprennent des frais d'intégration de 920 000 \$ (644 000 \$, déduction faite des impôts), de même que par des primes spéciales et des indemnités de départ, relativement à la fusion avec Sceptre, de 470 000 \$ (329 000 \$, déduction faite des impôts), ce qui a eu une incidence totale de 0,02 \$ l'action (de base et après dilution). Compte non tenu de ces charges, le bénéfice net pour la période se serait établi à 3,8 millions de dollars, soit un bénéfice de 0,10 \$ par action (de base et après dilution). Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2009, la Société a comptabilisé un bénéfice de 853 000 \$, soit 0,06 \$ l'action (de base et après dilution).

### **SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS**

Le total des produits d'exploitation et le bénéfice net de la Société, sur une base consolidée, comprennent les montants par action pour toutes les données à l'exception du total des produits d'exploitation, pour chacun des huit trimestres les plus récents, comme l'illustre le tableau suivant :

**Tableau 4 – Résultats trimestriels**

	T1 31 déc. 2010	T4 30 sept. 2010	T3 30 juin 2010	T2 31 mars 2010	T1 31 déc. 2009	T4 30 sept. 2009	T3 30 juin 2009	T2 31 mars 2009
Total des produits d'exploitation	18 794 \$	11 425 \$	11 427 \$	9 334 \$	9 090 \$	8 417 \$	12 811 \$	6 937 \$
BAIIA	6 766 \$	1 290 \$	3 044 \$	1 535 \$	1 704 \$	1 231 \$	4 319 \$	932 \$
BAIIA ajusté	5 286 \$	1 197 \$	2 220 \$	998 \$	949 \$	471 \$	133 \$	656 \$
Bénéfice net	2 860 \$	91 \$	2 060 \$	489 \$	853 \$	527 \$	2 655 \$	290 \$
Par action – de base	0,078	0,006	0,130	0,031	0,061	0,038	0,189	0,021
Par action – dilué(e)	0,078	0,006	0,130	0,031	0,061	0,038	0,189	0,021

### ***Analyse des résultats et des tendances***

Divers facteurs et tendances, y compris la conjoncture et la performance globale de l'équipe de placements, influent sur les résultats trimestriels de la Société.

Les produits d'exploitation pour chacun des quatre derniers trimestres, à l'exception du troisième trimestre (30 juin), ont augmenté par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'est établie à 106,8 % entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010, à 35,7 % entre le 30 septembre 2009 et le 30 septembre 2010 et à 34,6 % entre le 31 mars 2009 et le 31 mars 2010. La croissance des produits d'exploitation est attribuable à l'amélioration des marchés des actions, de même qu'à la performance de notre équipe de placements et à la prise en compte des résultats de Sceptre pour le mois de septembre 2010. Les produits d'exploitation ont diminué de 10,8 % entre le 30 juin 2009 et le 30 juin 2010 en raison de la baisse des honoraires liés au rendement de 4,4 millions de dollars en 2010.

Le BAIIA trimestriel a augmenté par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, à l'exception du troisième trimestre (30 juin). Cette augmentation s'est élevée à plus de 100 % entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010, à 64,7 % entre le 31 mars 2009 et le 31 mars 2010, et à 4,8 % entre le 30 septembre 2009 et le 30 septembre 2010, principalement en raison de la variation des honoraires liés au rendement. Le BAIIA a diminué de 29,5 % entre le 30 juin 2009 et le 30 juin 2010 également, en raison de la variation des honoraires liés au rendement.

Le BAIIA ajusté trimestriel a augmenté au cours de chacun des quatre trimestres par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Cette augmentation s'est élevée à plus de 100 % entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010, à plus de 100 % entre le 30 juin 2009 et le 30 juin 2010, à plus de 100 % entre le 30 septembre 2009 et le 30 septembre 2010, et à 52 % entre le 31 mars 2009 et le 31 mars 2010, en raison de l'accroissement des actifs sous gestion et de la hausse des produits d'exploitation connexes.

Le bénéfice net a augmenté de 100,0 % entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010, et de 68,6 % entre le 31 mars 2009 et le 31 mars 2010. La croissance du bénéfice net est en grande partie attribuable à la hausse des produits d'exploitation enregistrée au premier semestre de l'exercice terminé le 30 septembre 2010. Le bénéfice net a diminué de plus de 100,0 % entre le 30 septembre 2009 et le 30 septembre 2010, et de 22,4 % entre le 30 juin 2009 et le 30 juin 2010, en raison de la baisse des honoraires liés au rendement, de la hausse de la charge d'amortissement ainsi que de la hausse des frais de vente, généraux et d'administration.

## LIQUIDITÉS

### *Flux de trésorerie*

Le tableau suivant fournit des informations supplémentaires sur les flux de trésorerie de Fiera Sceptre.

**Tableau 5 – Sommaire des états consolidés des flux de trésorerie pour les périodes terminées les :**

(en milliers de dollars – non audité)	<b>31 décembre 2010</b>	31 décembre 2009
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	(717) \$	(555) \$
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(844)	(842)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(1 888)	(670)
(Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<b>(3 449)</b>	(2 066)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début	2 118	5 782
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin <sup>1</sup></b>	<b>(1 331) \$</b>	3 715 \$

1. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent le découvert bancaire principalement en raison des chèques en circulation.

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation se sont élevés à (717 000) \$ pour la période terminée le 31 décembre 2010, comparativement à (555 000) \$ pour la période correspondante de 2009. La Société s'attend à ces flux de trésorerie négatifs générés par l'exploitation pour le trimestre qui se termine en décembre en raison du décaissement lié aux primes annuelles, lequel a une incidence négative sur la trésorerie.

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement sont demeurés stables à (844 000) \$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010 comparativement à (842 000) \$ pour la période correspondante de 2009. L'incidence négative au cours des deux périodes découle principalement des investissements effectués par Fiera Axium.

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement ont augmenté de 1,2 million de dollars comparativement à la période correspondante de 2009 en raison du versement d'un dividende d'un montant de 2,2 millions de dollars, contrebalancé par un montant de 300 000 \$ relativement à une émission de capital-actions au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2010. Au cours de la période précédente, les activités de financement comprenaient un remboursement de prêt de 1,0 million de dollars, contrebalancé par un dépôt de 330 000 \$ effectué par un partenaire d'affaires.

#### ***Instrument de créance***

Fiera Sceptre a recours à des instruments de créance à court terme pour financer ses activités.

Fiera Sceptre dispose d'une ligne de crédit autorisée de 5 millions de dollars, qui porte intérêt au taux préférentiel ou au taux des acceptations bancaires majoré de 0,25 %, venant à échéance en juin 2011. La ligne de crédit peut être renouvelée chaque année. Au 31 décembre 2010, un montant de 300 000 \$ avait été prélevé sur la ligne de crédit et au 30 septembre 2010, aucun montant n'avait été prélevé sur la ligne de crédit.

#### ***Arrangements hors bilan***

Au 31 décembre 2010 et au 30 septembre 2010, Fiera n'avait aucun arrangement hors bilan, ni aucune garantie, aucun dérivé et aucune entité à détenteurs de droits variables. La Société ne prévoit pas conclure de tels arrangements.

#### ***Poursuites judiciaires***

Nous nous trouvons engagés dans divers litiges et réclamations dans le cours normal de nos activités. Bien que nous ne puissions prédire l'issue des litiges et des réclamations en cours au 31 décembre 2010, la direction, en se fondant sur l'information disponible et sur son évaluation du bien-fondé de ces litiges et réclamations, estime que le règlement de ces litiges et réclamations n'aura pas une incidence importante ou défavorable sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation consolidés.

#### ***Capital-actions***

Au 31 décembre 2010, la Société avait 15 280 026 actions de catégorie A et 21 207 964 actions de catégorie B, pour un total de 36 487 990 actions en circulation, comparativement à 14 013 021 actions ordinaires au 31 décembre 2009.

**Rémunération à base d'actions**

Le nombre d'options sur actions émises et en cours en vertu du régime d'options sur actions a varié comme suit au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2010 :

	Nombre moyen pondéré d'options	Prix d'exercice en dollars
Solde, au début	1 135 878	4,25 \$
Attribuées	709 028	8,39
Exercées	(51 933)	5,79
Éteintes	(6 500)	5,87
<b>Solde à la fin</b>	<b><u>1 786 473</u></b>	5,84 \$
<b>Options pouvant être exercées, à la fin</b>	<b><u>259 033</u></b>	<b>5,71 \$</b>

La juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des options sur actions attribuées au cours de la période était de 2,75 \$ par option. La juste valeur de chaque option attribuée a été établie à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, lequel a été modifié pour tenir compte du cours des actions à la date d'attribution ainsi que des hypothèses suivantes :

	Hypothèses
Taux d'intérêt sans risque	2,25 %
Durée de vie prévue	5 ans
Volatilité prévue du cours des actions	50,0 %
Rendement prévu des dividendes	3,85 %

La Société a comptabilisé une charge de rémunération de 203 400 \$ au titre du régime d'options sur actions pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010, comparativement à 28 000 \$ pour la période correspondante de 2009.

**CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Au cours du premier trimestre, terminé le 31 décembre 2010, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Fiera Sceptre n'a fait l'objet d'aucune modification ayant eu une incidence importante, ou étant raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

**INSTRUMENTS FINANCIERS**

**Risque de taux d'intérêt**

Au 31 décembre 2010, la Société détenait des billets à court terme représentant un montant de 2,5 millions de dollars. Les billets à court terme ont des échéances allant jusqu'à six mois et sont émis par le gouvernement du Canada. La Société ne détient aucun papier commercial adossé à des actifs non bancaire.

***Risque de crédit***

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une obligation et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

La Société atténue grandement le risque de crédit lié à l'encaisse, à l'encaisse réservée et aux placements en s'assurant que ces actifs financiers sont placés auprès de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une forte cote de qualité supérieure. La Société effectue un examen continu pour évaluer les changements de l'état des tiers.

Le risque de crédit est lié principalement aux débiteurs, et il est atténué grâce à la politique de crédit permanente de la Société, laquelle prévoit un examen régulier des limites de crédit des clients.

***Risque lié aux fluctuations du marché boursier***

Les fluctuations de la valeur des titres de participation ont une incidence sur le montant et le moment de la comptabilisation des gains et des pertes liés aux titres de participation et aux titres de fonds communs de placement du portefeuille de la Société et entraînent des modifications liées aux gains et aux pertes réalisés et non réalisés. La conjoncture économique en général, le contexte politique et plusieurs autres facteurs peuvent également avoir une incidence négative sur les marchés des capitaux propres et obligataires et, par conséquent, sur la valeur des actifs financiers disponibles à la vente détenus, soit les titres de participation, les titres de fonds communs de placement et les titres à revenu fixe.

Le portefeuille de placements de la Société est géré par cette dernière selon un mandat visant à maintenir un niveau de risque moyen. L'expertise particulière de la Société est la gestion de placements et, dans le cadre de ses activités quotidiennes, elle possède des ressources pour évaluer et gérer les risques liés à un portefeuille. Le portefeuille de titres de participation et de titres liés aux actions de la Société au 31 décembre 2010 comprenait des placements dans des fonds communs de placement gérés par la Société ayant une juste valeur de 1 078 963 \$. Les placements dans des fonds communs de placement comprennent un portefeuille de placements canadiens très diversifiés. Les titres privilégiés et les parts de fonds communs de placement n'ont pas d'échéances précises.

L'incidence d'une variation de 10 % du placement de la Société dans des titres de participation et des titres liés aux actions sur les autres éléments du résultat étendu au 31 décembre 2010 consiste en une augmentation ou une diminution des autres éléments du résultat étendu de 107 896 \$.

***Risque de change***

La Société comptabilise environ 1 % de ses produits d'exploitation en dollars américains, et le risque de change auquel elle est exposée est par conséquent très limité.

***Gestion du capital***

Le capital de la Société se compose du capital-actions, des bénéfices non répartis et de la dette à long terme, y compris la tranche de cette dette échéant à moins de un an, déduction faite de l'encaisse et de l'encaisse réservée. La Société gère son capital de manière à disposer de suffisamment de sources de financement, tout en maximisant le rendement pour les actionnaires en optimisant l'équilibre entre le solde de la dette et le solde des capitaux, et à assurer la conformité aux exigences réglementaires.

Afin de maintenir sa structure du capital, la Société pourrait émettre de nouvelles actions ou procéder à l'émission ou au remboursement de titres d'emprunt, et acquérir ou céder des actifs pour accroître sa performance financière et sa souplesse.

Afin de se conformer aux règlements des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la Société doit conserver un fonds de roulement minimal, tel qu'il est précisé dans le Règlement 31-103, de 200 000 \$.

## **MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES**

---

### ***Normes internationales d'information financière***

En septembre 2008, le Conseil des normes comptables du Canada (le « CNC ») a confirmé que toutes les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes devront adopter les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les IFRS remplaceront les PCGR du Canada en vigueur appliqués par la Société. Cette dernière adoptera les IFRS à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2011 et elle présentera les états financiers consolidés intermédiaires et annuels, y compris les chiffres correspondants des exercices précédents, conformément aux IFRS. La Société a amorcé le passage des PCGR du Canada aux IFRS et mis en œuvre un projet comportant trois phases principales.

#### ***Délimitation de la portée et diagnostic***

Cette phase comprend la réalisation d'une évaluation de haut niveau des répercussions permettant de repérer les principaux domaines que l'adoption des IFRS pourrait toucher. Cette phase est terminée.

#### ***Analyse et évaluation des répercussions et conception***

Cette phase comprend l'établissement des changements devant être apportés aux conventions comptables, aux systèmes informatiques et aux processus administratifs existants, ainsi que l'analyse des autres conventions permises par les IFRS et la préparation de modèles d'états financiers conformes aux IFRS. Cette phase est en cours.

#### ***Mise en œuvre et examen***

Cette phase comprend la mise à exécution, le cas échéant, des changements aux systèmes informatiques et aux processus administratifs, la finalisation du processus d'autorisation formel visant à approuver les modifications recommandées aux conventions comptables et la formation à l'intention du personnel financier et des autres employés de la Société, au besoin.

Nous prévoyons amorcer la phase d'analyse et évaluation des répercussions et de conception d'ici le début du deuxième trimestre de l'exercice 2011. Par conséquent, la Société ne peut pas, à l'heure actuelle, déterminer les répercussions exactes de l'adoption des IFRS. Elle s'attend toutefois à ce que le passage aux IFRS ait des répercussions sur la comptabilisation, sur la présentation de l'information financière et sur les impôts, et à ce qu'il ait une incidence minimale sur les systèmes informatiques et sur les ententes contractuelles.

### ***Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations ne donnant pas le contrôle***

En janvier 2009, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables, soit le chapitre 1582, intitulé « Regroupements d'entreprises », le chapitre 1601, intitulé « États financiers consolidés », et le chapitre 1602, intitulé « Participations ne donnant pas le contrôle ». Ces nouvelles normes s'appliqueront aux périodes intermédiaires et aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le chapitre 1582 remplace le chapitre 1581, qui était également intitulé « Regroupement d'entreprises », et il définit des normes pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises. Il s'applique prospectivement aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition est le 1<sup>er</sup> janvier 2011 ou une date ultérieure. L'adoption anticipée de ces normes est permise, dans la mesure où ces normes sont adoptées simultanément. Ces nouvelles normes comptables visent à harmoniser les normes comptables canadiennes avec les IFRS. La Société adoptera ces normes pour son exercice débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2011. Par conséquent, ce chapitre aura une incidence sur les états financiers consolidés de la Société si un regroupement d'entreprises se produit après l'adoption des normes.

Les chapitres 1601 et 1602 remplacent le chapitre 1600, intitulé « États financiers consolidés ». Le chapitre 1601 définit des normes pour la préparation des états financiers consolidés. Le chapitre 1602 définit des normes pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises, de la participation ne donnant pas le contrôle dans une filiale. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces nouveaux chapitres sur ses états financiers consolidés.

### MESURES NON DÉFINIES PAR LES PCGR

---

Le BAIIA correspond à la somme du bénéfice net plus les intérêts sur la dette et les autres intérêts débiteurs, les impôts sur les bénéfices, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations et des actifs incorporels, les bonis de maintien en poste et certains frais d'acquisition. Le BAIIA ajusté correspond au BAIIA ajusté afin d'éliminer l'incidence des honoraires liés au rendement. Un rapprochement du BAIIA et du BAIIA ajusté est présenté dans le tableau 1 de l'état des résultats.

Nous avons inclus des mesures non définies par les PCGR pour fournir aux investisseurs des mesures complémentaires de notre rendement financier et d'exploitation. Nous estimons que les mesures non définies par les PCGR constituent d'importantes mesures complémentaires du rendement financier et d'exploitation étant donné qu'elles ne tiennent pas compte d'éléments qui ont une incidence moindre sur notre rendement financier et d'exploitation, mettant ainsi en évidence des tendances dans nos activités de base que les indicateurs conformes aux PCGR du Canada seuls ne permettraient pas nécessairement de faire ressortir. Nous croyons également que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et autres parties intéressées ont aussi fréquemment recours à des mesures non définies par les PCGR pour évaluer les sociétés émettrices, dont bon nombre utilise des mesures non définies par les PCGR aux fins de la présentation de leurs résultats. Notre direction fait par ailleurs appel à des mesures non définies par les PCGR pour faciliter la comparaison du rendement financier et d'exploitation d'une période à l'autre, pour établir les budgets annuels et pour évaluer notre capacité à assumer le service de la dette, les dépenses en immobilisations et les besoins en fonds de roulement. Les mesures non conformes aux PCGR ne sont pas des informations présentées en conformité avec les PCGR du Canada. Par exemple, une partie ou la totalité des mesures non définies par les PCGR ne tiennent pas compte a) de nos dépenses en trésorerie ou de nos besoins futurs au titre des dépenses en immobilisations ou des engagements contractuels, b) des variations de nos besoins en fonds de roulement ou de nos besoins de liquidités à cet égard, c) de l'importante charge d'intérêts ou des besoins de liquidités liés aux paiements d'intérêts et de capital sur notre dette, et d) des versements d'impôts qui représentent une réduction des liquidités à notre disposition. Nous considérons les éléments exclus du calcul des mesures non conformes aux PCGR comme des éléments non récurrents et moins pertinents aux fins de l'évaluation de notre rendement, mais certains de ces éléments pourraient survenir à nouveau et ainsi réduire les liquidités à notre disposition.

À notre avis, la présentation des mesures non définies par les PCGR décrites précédemment est appropriée. Cependant, ces mesures non conformes aux PCGR comportent des limitations importantes en tant qu'outils d'analyse; elles ne doivent pas être examinées isolément ni remplacer l'analyse de nos résultats présentés selon les PCGR du Canada. En raison de ces limitations, nous nous appuyons principalement sur nos résultats présentés selon les PCGR du Canada et nous utilisons les mesures non définies par les PCGR à des fins complémentaires seulement. En outre, il est possible que d'autres entreprises calculent les mesures non définies par les PCGR différemment. Ces mesures ne peuvent donc pas nécessairement être comparées avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises.

## **RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS**

---

Les activités de Fiera Sceptre sont exposées à un certain nombre de facteurs de risque, y compris, sans s'y limiter, les suivants :

### ***Les clients ne s'engagent pas dans une relation à long terme***

Les ententes aux termes desquelles Fiera Sceptre gère l'actif de ses clients, conformément à la pratique du secteur, peuvent être résiliées moyennant un court préavis. Les clients dont l'actif est investi dans des Fonds de Fiera Sceptre peuvent également racheter leurs parts moyennant un court préavis. Par conséquent, rien ne garantit que Fiera Sceptre sera en mesure d'atteindre ou de conserver un certain montant d'actifs sous gestion, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la capacité de Fiera Sceptre d'attirer et de conserver les clients ainsi que sur les honoraires de gestion, les honoraires potentiels liés au rendement et sa rentabilité globale.

La perte de clients importants ou d'un nombre considérable de clients existants pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Fiera Sceptre.

### ***Un mauvais rendement de nos placements pourrait nous faire perdre des clients, nous empêcher d'attirer de nouveaux clients, réduire les actifs sous gestion et faire baisser nos bénéfices***

Un mauvais rendement des placements, que ce soit par rapport aux concurrents de Fiera Sceptre ou à d'autres éléments, pourrait faire en sorte que les clients existants choisissent de retirer leurs actifs des Fonds pour investir dans des produits offrant un meilleur rendement, ce qui aurait une incidence défavorable sur la capacité de Fiera Sceptre à se procurer des capitaux auprès de ses clients existants ou de nouveaux clients, réduisant ainsi potentiellement les actifs sous gestion, les honoraires de gestion, la rentabilité et le potentiel de croissance de Fiera Sceptre. En outre, la capacité de Fiera Sceptre à obtenir des honoraires liés au rendement est directement liée au rendement de ses placements. Par conséquent, un mauvais rendement des placements pourrait faire en sorte que Fiera Sceptre n'obtienne plus d'honoraires liés au rendement, ou qu'elle en obtienne moins. Fiera Sceptre ne peut garantir que ses rendements futurs seront positifs, qu'elle conservera ses clients ni qu'elle attirera de nouveaux clients.

### ***La perte d'employés clés découlant des pressions concurrentielles pourrait nous faire perdre des clients et causer une baisse de nos bénéfices***

Les activités de Fiera Sceptre dépendent des personnes hautement qualifiées et spécialisées qu'elle embauche. La contribution de ces personnes aux équipes de gestion de placements, de gestion des risques et du service à la clientèle de Fiera Sceptre est cruciale pour attirer et retenir les clients. Fiera Sceptre consacre des ressources considérables pour recruter, former et rémunérer ces personnes. Toutefois, la croissance du total des actifs sous gestion dans le secteur de la gestion des placements, le nombre de nouvelles sociétés dans ce secteur et la dépendance envers les bons résultats pour vendre des produits financiers ont causé une hausse de la demande d'excellents professionnels des placements et du service à la clientèle. La rémunération de ces professionnels tend à



augmenter à un taux bien supérieur à celui de l'inflation et à celui observé dans d'autres secteurs. Fiera Sceptre prévoit que ces coûts continueront de représenter une partie importante de ses dépenses.

Fiera Sceptre a toujours pris des mesures pour encourager ses employés clés à continuer de travailler pour elle et elle continuera de le faire. Ces mesures comprennent le régime d'actionnariat, le régime d'options d'achat d'actions (le « régime d'options »), le régime incitatif à court terme ainsi que la promotion d'un environnement de travail qui favorise la satisfaction des employés. Nous sommes confiants que ces mesures nous permettront de devenir un employeur de choix et qu'elles seront efficaces en ce qui a trait à la rétention de nos employés, même si nous devons faire face à une concurrence accrue pour des professionnels chevronnés dans le secteur, et que Fiera Sceptre sera en mesure de recruter de nouveaux employés hautement qualifiés dotés des compétences souhaitées en temps opportun, si nécessaire.

### ***Intégration des entreprises combinées***

L'obtention des avantages prévus dans le cadre de l'Arrangement dépendra en partie de la capacité de la direction de Fiera Sceptre de réaliser les avantages et les économies de coûts prévus dans le cadre de l'intégration des activités de Fiera Capital Inc. et de Sceptre. Le processus d'intégration des activités pourrait comporter des défis considérables, et la direction de Fiera Sceptre pourrait ne pas être en mesure de le mettre en œuvre sans heurt, avec succès ou sans recourir à des ressources financières importantes. Il est possible que le processus d'intégration donne lieu à la perte d'employés clés, à l'interruption des activités auxquelles ils prenaient part ou à des incohérences en matière de normes, de contrôles, de procédures et de politiques qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité de la direction de Fiera Sceptre de maintenir ses relations avec les clients, les fournisseurs et les employés ou d'obtenir les avantages prévus dans le cadre de l'Arrangement.

L'intégration de Fiera Capital Inc. et de Sceptre nécessite beaucoup d'efforts, de temps et de ressources de la part de la direction, ce qui pourrait détourner son attention et ses ressources d'autres occasions stratégiques et de questions liées à l'entreprise au cours du processus. Rien ne garantit que la direction de Fiera Sceptre sera en mesure d'intégrer les activités de chacune des entreprises avec succès, ni que les synergies ou les autres avantages prévus dans le cadre de l'Arrangement se réaliseront. L'incapacité de la direction à intégrer avec succès les activités de Fiera Capital Inc. et de Sceptre, y compris les technologies de l'information et les systèmes d'information financière, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Fiera Sceptre.

### ***Les pressions concurrentielles pourraient causer une baisse des bénéfices***

La concurrence est vive dans le secteur de la gestion de placements. Certains des concurrents actuels et futurs de Fiera Sceptre disposent de ressources techniques, financières, de marketing, de distribution et d'autres ressources bien plus importantes que celles de Fiera Sceptre. Rien ne garantit que Fiera Sceptre pourra atteindre ou maintenir un niveau donné d'actifs sous gestion ou de bénéfices dans un tel environnement. La concurrence pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la rentabilité de Fiera Sceptre, et rien ne garantit que Fiera Sceptre pourra faire face à la concurrence de façon efficace. En outre, la capacité de Fiera Sceptre à maintenir sa structure d'honoraires de gestion et d'honoraires liés au rendement dépend de sa capacité à fournir à ses clients des produits et des services concurrentiels. Rien ne garantit que Fiera Sceptre ne subira pas une pression de la concurrence la forçant à réduire ses honoraires, qu'elle pourra conserver sa structure d'honoraires ou qu'elle pourra conserver ses clients grâce à cette structure. Une réduction importante des honoraires de gestion ou des honoraires liés au rendement de Fiera Sceptre pourrait avoir une incidence défavorable sur les bénéfices.

### ***Conflits d'intérêts et risque lié à la réputation***

L'incapacité de Fiera Sceptre de gérer et de résoudre de façon appropriée les conflits d'intérêts pourrait ternir sa réputation et avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière ou sa rentabilité. Certains des Fonds et des Comptes gérés ont des objectifs de placement qui se recoupent et les décisions quant à la répartition des occasions de placement parmi ces Fonds pourraient entraîner des conflits d'intérêts éventuels. Il se peut que des conflits d'intérêts réels, éventuels ou perçus entraînent l'insatisfaction des investisseurs ou encore des litiges ou des mesures en vue d'assurer l'application réglementaire. Les réclamations liées à des conflits d'intérêts pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la réputation de Fiera Sceptre, ce qui pourrait nuire aux activités de Fiera Sceptre de plusieurs façons, y compris en entraînant la perte de clients.

Le risque lié à la réputation s'entend de la possibilité qu'une publicité négative, fondée ou non, puisse causer une réduction des bénéfices ou de la base de clients de Fiera Sceptre en raison de son incidence sur l'image d'entreprise de Fiera Sceptre. Le risque lié à la réputation est inhérent à pratiquement toutes les opérations effectuées par Fiera Sceptre, même lorsque l'opération est entièrement conforme aux exigences juridiques et réglementaires. Le risque lié à la réputation ne peut être géré indépendamment des autres risques, car il est souvent lié au risque opérationnel, au risque lié à la réglementation et aux autres risques inhérents aux activités de Fiera Sceptre. Par conséquent, le cadre de gestion du risque lié à la réputation de Fiera Sceptre est intégré à tous les autres volets de la gestion du risque et constitue une composante clé du code d'éthique et de conduite auquel tous les employés de Fiera Sceptre sont assujettis.

### ***L'évolution au sein du secteur de la gestion des placements pourrait entraîner une baisse des revenus***

La capacité de Fiera Sceptre à générer des revenus a été touchée de façon importante par la croissance qu'a connue le secteur de la gestion des placements et par le taux de rendement relatif de la Société dans ce secteur. La croissance historique dans le secteur de la gestion des placements ne se poursuivra pas indéfiniment et une conjoncture défavorable ainsi que d'autres facteurs, notamment un recul important des marchés financiers, pourraient nuire à la popularité des services de Fiera Sceptre ou faire en sorte que les clients se retirent des marchés ou diminuent leurs investissements. Toute chute de la croissance dans le secteur de la gestion des placements ou tout autre changement touchant le secteur et ayant pour résultat de dissuader les investisseurs d'utiliser les services de Fiera Sceptre pourrait nuire à la capacité de celle-ci d'attirer des clients et ainsi contribuer à une baisse des bénéfices.

### ***Toute erreur ou toute inconduite de la part des employés pourrait entraîner des sanctions réglementaires ou nuire à notre réputation, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière ou la rentabilité de Fiera Sceptre***

Au cours des dernières années, de nombreux cas de fraude ou d'autres genres d'inconduite de la part des employés ont retenu l'attention du public dans le secteur des services financiers et, malgré les mesures à grande échelle que Fiera Sceptre a mises en place pour empêcher et prévenir ce genre d'activités (y compris la mise en place de son code d'éthique et de conduite), elle est toujours assujettie aux risques liés aux cas d'inconduite de la part des employés. L'inconduite de la part des employés peut comporter plusieurs facettes, notamment lier Fiera Sceptre à des opérations qui excèdent les limites autorisées ou qui présentent des risques inacceptables, ou lui cacher certaines activités qui ne sont pas autorisées ou qui n'ont pas donné les succès escomptés et qui peuvent, dans l'un ou l'autre des cas, entraîner des risques ou des pertes inconnus et non gérés. L'inconduite de la part des employés pourrait également comprendre l'utilisation régulière de renseignements confidentiels, ce qui pourrait entraîner des sanctions réglementaires et nuire considérablement à notre réputation. Fiera Sceptre est également susceptible de subir des pertes en raison d'une erreur de la part d'un employé. Il n'est pas toujours possible de prévenir l'inconduite de la part d'un employé ou d'empêcher les erreurs des employés et les précautions que Fiera Sceptre prend pour empêcher et détecter ce genre d'activités pourraient ne pas être efficaces dans tous les cas, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière ou la rentabilité de Fiera Sceptre.

***Risque de poursuite et risque lié à la réglementation***

La capacité de Fiera Sceptre d'exercer ses activités est tributaire de sa conformité et de son inscription continue aux termes des lois sur les valeurs mobilières des territoires dans lesquels elle exerce ses activités. Toute modification du cadre de réglementation des valeurs mobilières ou toute omission de se conformer aux lois, aux règles et aux règlements pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités de Fiera Sceptre. Il se pourrait également que des lois et des règlements qui régissent les activités de Fiera Sceptre, ou l'un de ses produits ou services de placement en particulier, soient modifiés ou interprétés d'une manière qui soit défavorable à Fiera Sceptre. L'évolution rapide du milieu de la réglementation en matière de valeurs mobilières et le renforcement des normes en matière d'efficacité opérationnelle dans le secteur de la gestion des placements, ainsi que les pressions qu'exerce la concurrence pour la mise en marché de produits et de services novateurs pourraient nécessiter des ressources humaines supplémentaires. L'instauration de nouvelles obligations de communication de l'information ainsi que d'autres procédures visant les Fonds de placement pourrait nécessiter des dépenses supplémentaires. L'inobservation de ces règlements pourrait entraîner des amendes, l'interdiction temporaire ou permanente des activités de Fiera Sceptre ou des activités menées par son personnel ou des dommages à sa réputation, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière ou la rentabilité de Fiera Sceptre.

Peu importe l'efficacité de Fiera Sceptre à surveiller et à administrer les politiques et les procédures établies en matière de conformité, Fiera Sceptre ainsi que ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés et ses placeurs pour compte peuvent être assujettis à des obligations ou à des amendes qui pourraient limiter leur capacité d'exercer leurs activités. Fiera Sceptre souscrit divers types d'assurances en vue de couvrir certains risques potentiels et évalue continuellement le caractère adéquat de cette couverture. Au cours des dernières années, le coût de l'assurance a augmenté, tandis que le nombre d'assureurs a diminué. En raison de la mise en œuvre du régime de responsabilité civile du marché secondaire, il pourrait s'avérer plus difficile d'obtenir de l'assurance selon des modalités économiques raisonnables dans l'avenir.

Le risque de poursuites est inhérent au secteur de la gestion de placements dans lequel Fiera Sceptre exerce ses activités. Ce risque ne peut pas être éliminé, même s'il n'existe aucun motif de poursuite. À cet égard, les risques juridiques auxquels sont exposés Fiera Sceptre, ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés et ses placeurs pour compte comprennent le risque de responsabilité en cas de contravention aux lois sur les valeurs mobilières, de manquement aux obligations fiduciaires ou de mauvais usage des Fonds des investisseurs. En outre, en raison de l'existence, dans certains territoires, du régime de responsabilité civile du marché secondaire, des actionnaires insatisfaits peuvent plus aisément tenter des poursuites contre Fiera Sceptre, ses administrateurs et ses dirigeants.

***L'incapacité de gérer les risques inhérents aux modèles de portefeuille pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière ou la rentabilité de Fiera Sceptre***

Fiera Sceptre surveille, évalue et gère les principaux risques liés à ses activités. Ces risques comprennent les risques externes des marchés auxquels tous les investisseurs sont exposés et les risques internes découlant de la nature des activités de Fiera Sceptre. Certaines méthodes de gestion des risques utilisées par Fiera Sceptre sont fondées sur l'utilisation du comportement historique observé du marché. Par conséquent, ces méthodes ne peuvent pas nécessairement prévoir l'exposition future au risque, laquelle peut être beaucoup plus élevée que les mesures historiques.

D'autres méthodes utilisées pour la gestion du risque reposent sur l'évaluation de l'information concernant les marchés, les clients ou d'autres éléments dont les renseignements ont été rendus publics ou auxquels Fiera Sceptre peut accéder autrement. Ces renseignements ne seront pas nécessairement exacts, complets, à jour ou bien évalués dans tous les cas. La gestion des risques opérationnels, juridiques et réglementaires nécessite, entre autres, des politiques et des procédures permettant d'inscrire en bonne et due forme et de vérifier un grand nombre d'opérations et d'événements, et ces politiques et procédures pourraient ne pas être entièrement efficaces.

L'incapacité de Fiera Sceptre à gérer les risques de ses portefeuilles pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière ou sa rentabilité.

***La croissance rapide des actifs sous gestion de Fiera Sceptre pourrait avoir une incidence défavorable sur le rendement des placements de Fiera Sceptre ou sur sa capacité de continuer de croître***

La disponibilité des occasions de placement appropriées pour les nouveaux clients est une composante importante du rendement des placements. Si Fiera Sceptre n'est pas en mesure de cerner un nombre suffisant d'occasions de placement pour ses nouveaux clients en temps opportun, le rendement des placements pourrait être touché de façon défavorable ou Fiera Sceptre pourrait décider de limiter sa croissance et de réduire la fréquence à laquelle elle accepte de nouveaux clients. Si les actifs sous gestion de Fiera Sceptre augmentent rapidement, elle pourrait ne pas être en mesure de tirer parti des occasions de placement qui lui étaient offertes par le passé ou de cerner suffisamment d'occasions de placement pour atteindre les rendements absolus ciblés.

***Évaluation***

Même si les Fonds sont vérifiés par des vérificateurs indépendants, au sens du code de déontologie de l'Ordre des comptables agréés du Québec, afin d'établir si leurs états financiers sont préparés de façon fidèle conformément aux PCGR du Canada, l'évaluation de certains titres et autres placements dans les Fonds peut comporter des incertitudes et des décisions qui sont basées sur des jugements et, si les évaluations en question devaient s'avérer inexactes, la valeur liquidative d'un Fonds pourrait être mal évaluée. Des renseignements de tiers indépendants sur les cours pourraient ne pas être disponibles à l'égard de certains des titres et des autres placements des Fonds. De plus, les Fonds pourraient investir dans certains biens qui, en raison de leur nature, peuvent être extrêmement difficiles à évaluer avec exactitude, notamment les placements en capital-risque détenus par Fiera Sceptre dans des sociétés de portefeuille fermées. Fiera Sceptre pourrait engager des coûts considérables pour corriger les erreurs de prix découlant de l'évaluation inexacte de la valeur des placements.

***Il est possible que nous soyons tenus d'absorber les frais d'exploitation d'un Fonds commun de placement***

Si la valeur des actifs sous gestion des Fonds de Sceptre diminue au point que l'imputation de la totalité des frais d'exploitation à un Fonds rende les ratios de frais de gestion ou un Fonds non concurrentiels, Fiera Sceptre pourrait choisir d'absorber certains de ces frais, ce qui donnerait lieu à une augmentation des charges de Fiera Sceptre et à une diminution de la rentabilité.

***L'incapacité de mettre en place des politiques, des procédures et des mesures efficaces en ce qui concerne la sécurité des renseignements pourrait perturber les activités commerciales et entraîner des pertes financières susceptibles d'avoir des incidences défavorables importantes sur les activités, la situation financière ou la rentabilité de Fiera Sceptre***

Fiera Sceptre dépend de l'efficacité de ses politiques, de ses procédures et de ses mesures concernant la sécurité de l'information pour protéger ses systèmes informatiques et de télécommunications ainsi que les données qui s'y trouvent ou qui sont transmises au moyen de ces systèmes. Tout incident concernant la sécurité de l'information dont la cause est externe, notamment une attaque par un cyberpirate ou par un virus ou un programme-ver informatique, ou tout incident dont la cause est interne, notamment l'incapacité de contrôler l'accès à des systèmes sensibles, pourrait perturber de façon importante les activités de Fiera Sceptre ou entraîner la divulgation ou la modification de renseignements critiques ou confidentiels et pourrait entraîner des pertes financières importantes, la mise en place de mesures réglementaires, la rupture des contrats conclus avec les clients, des dommages à la réputation de Fiera Sceptre ou des obligations juridiques qui, à leur tour, pourraient avoir des incidences défavorables importantes sur les activités, la situation financière ou la rentabilité de Fiera Sceptre.

Les services administratifs fournis par Fiera Sceptre dépendent de logiciels fournis par des tiers fournisseurs. Le défaut d'un fournisseur clé, la perte des produits de ces fournisseurs ou tout problème ou toute erreur lié à ces produits pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la capacité de Fiera Sceptre de fournir ces services administratifs. Les changements apportés aux ententes de prix conclues avec ces tiers fournisseurs par suite de mises à niveau ou d'autres circonstances pourraient également avoir une incidence défavorable sur la rentabilité de Fiera Sceptre.

***Dépendance à l'égard des systèmes d'information et de télécommunications***

Fiera Sceptre dépend de la disponibilité de son personnel, de ses bureaux et du bon fonctionnement de ses systèmes informatiques et de télécommunications. Une catastrophe telle que des dégâts causés par l'eau, une explosion ou une perte prolongée d'électricité pourrait interrompre de façon importante les activités de Fiera Sceptre et entraîner des pertes financières importantes, la perte de ressources humaines, la mise en place de mesures réglementaires, la rupture de contrats conclus avec des clients et des dommages à la réputation ou des obligations juridiques qui, à leur tour, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière ou la rentabilité de Fiera Sceptre.

***Obtenir une couverture d'assurance suffisante selon des modalités économiques avantageuses pourrait être impossible***

Fiera Sceptre dispose de diverses assurances, notamment des assurances sur les erreurs et omissions, des assurances responsabilité commerciale générales et le cautionnement d'une institution financière. Le caractère adéquat de la couverture d'assurance est évalué continuellement, notamment en comparant ses coûts à ses avantages. Toutefois, rien ne garantit que les réclamations éventuelles ne dépassent pas la limite de la couverture ou que l'assureur accepte les réclamations. Un jugement contre Fiera Sceptre dépassant l'assurance disponible ou auquel l'assurance ne s'applique pas pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière ou sa rentabilité. Rien ne garantit que Fiera Sceptre puisse obtenir une couverture d'assurance suffisante selon des modalités économiques avantageuses à l'avenir.